

L'ÎLOT  
MÔMES

# inforam

N°8  
Janv. - Mars 2008

BULLETIN D'INFORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DU PIÉMONT OLORONAIS

## Édit

Cette année 2008 s'annonce remplie de changements et de nouveautés. Ainsi, nous accueillerons Claire Lévesque qui rejoint l'équipe du RAM en tant qu'animatrice. Nous lui souhaitons la bienvenue!!! Nous disposerons aussi d'un local d'animation tout neuf sur le site de l'îlot mômes dès le 14 janvier 2008.

Grâce à ces moyens supplémentaires, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais nous permet de proposer d'autres temps de rencontres pour vous et les enfants que vous accueillez, tout en garantissant une qualité d'accueil indispensable au bon fonctionnement du RAM. Selon vos attentes et vos besoins, d'autres actions pourront être développées.

Bonnes fêtes à toutes et à très bientôt!!!

Brigitte Larrensou



### Attention !

LE RAM CHANGE D'ADRESSE  
À partir de janvier 2008  
Brigitte LARRENSOU vous  
accueille sur le site de  
L'ÎLOT MÔMES  
Rue Jean Moulin  
à Oloron-Sainte-Marie  
Tél. 05 59 39 38 39



- ★ Animations
- ★ Législation
- ★ Le secret professionnel
- ★ Infos diverses
- ★ Bricolage
- ★ Images...

# LES ANIMATIONS DU TRIMESTRE

calendrier

Nous démarrons cette année 2008 avec une nouvelle organisation. Selon vos souhaits et vos possibilités, vous vous êtes positionnées sur une à deux matinées d'animation chaque semaine. Pour celles qui n'ont pas répondu à notre demande d'inscription à ces animations et qui souhaitent y participer de manière occasionnelle ou selon leur planning de travail, elles ont la possibilité de contacter le RAM afin de savoir s'il reste des places disponibles à des dates précises. Nous demandons donc à celles qui sont inscrites et qui se trouvent dans l'impossibilité de participer à une animation d'en avertir le secrétariat du RAM.

## © janvier

SALLE PALAS		
JEUDI 10	10h00	Spéctacle "Et pourquoi pas chez vous..." De Sacha Slovenska (30min)
L'ÎLOT MÔMES		
LUNDI 14	9h30 - 11h30	Réalisation d'un paysage d'hiver
MARDI 15	9h30 - 11h30	Réalisation d'un paysage d'hiver
JEUDI 17	9h30 - 11h30	Réalisation d'un paysage d'hiver
VENDREDI 18	9h30 - 11h30	Réalisation d'un paysage d'hiver
LUNDI 21	9h30 - 11h30	Création d'un calendrier
MARDI 22	9h30 - 11h30	Création d'un calendrier
JEUDI 24	9h30 - 11h30	Création d'un calendrier
VENDREDI 25	9h30 - 11h30	Création d'un calendrier
LUNDI 28	9h30 - 11h30	Fabrication d'instruments de musique
MARDI 29	9h30 - 11h30	Fabrication d'instruments de musique
JEUDI 31	9h30 - 11h30	Fabrication d'instruments de musique
SALLE COMMUNALE D'ESCOU		
MARDI 8	9h30 - 11h30	Fêtons les Rois
MARDI 22	9h30 - 11h30	Histoires d'hiver
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 15	9h30 - 11h30	Atelier peinture
MARDI 29	9h30 - 11h30	Psychomotricité
LASSEUBE		
JEUDI 17	9h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique Nadeau
JEUDI 24	9h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique Nadeau
JEUDI 31	9h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique Nadeau

## © février

L'ÎLOT MÔMES		
VENDREDI 1	09h30 - 11h30	Fabrication d'instruments de musique
LUNDI 4	09h30 - 11h30	Atelier des petits chefs
JEUDI 7	09h30 - 11h30	Atelier des petits chefs
VENDREDI 8	09h30 - 11h30	Atelier des petits chefs

LUNDI 11	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
MARDI 12	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
JEUDI 14	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
VENDREDI 15	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
LUNDI 18	09h30 - 11h30	Psychomotricité
MARDI 19	09h30 - 11h30	Psychomotricité
JEUDI 21	09h30 - 11h30	Psychomotricité
VENDREDI 22	09h30 - 11h30	Psychomotricité
<b>SALLE COMMUNALE D'ESCOU</b>		
MARDI 5	09h30 - 11h30	Fabrication d'instruments
MARDI 19	09h30 - 11h30	Atelier peinture
<b>CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME</b>		
JEUDI 7	15h00	Défilé de Carnaval
MARDI 12	09h30 - 11h30	Dessin



<b>L'ÎLOT MÔMES</b>		
LUNDI 10	09h30 - 11h30	Atelier peinture
MARDI 11	09h30 - 11h30	Atelier peinture
JEUDI 13	09h30 - 11h30	Atelier peinture
VENDREDI 14	09h30 - 11h30	Atelier peinture
LUNDI 17	09h30 - 11h30	Jeux de construction et d'encastrement
MARDI 18	09h30 - 11h30	Jeux de construction et d'encastrement
JEUDI 20	09h30 - 11h30	Jeux de construction et d'encastrement
VENDREDI 21	09h30 - 11h30	Jeux de construction et d'encastrement
MARDI 25	09h30 - 11h30	Éveil sensoriel
JEUDI 27	09h30 - 11h30	Éveil sensoriel
VENDREDI 28	09h30 - 11h30	Éveil sensoriel
<b>SALLE COMMUNALE D'ESCOU</b>		
MARDI 18	09h30 - 11h30	Éveil sensoriel
<b>CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME</b>		
MARDI 11	09h30 - 11h30	Autour de la musique...
MARDI 25	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation

*Ce programme d'animations a été établi à titre indicatif et peut être modifié en fonction de vos demandes et de vos attentes.*

Quelques précisions au sujet des animations avec intervenant...

#### SPECTACLE DU 10 JANVIER 2008 À 10 HEURES

"Et pourquoi pas chez vous..." de Sacha Slovenska, durée 30 minutes  
25 enfants maximum  
Inscription avant le 8 janvier 2008

#### ÉVEIL MUSICAL

Un groupe constitué d'une douzaine d'enfants pourra participer à trois séances d'Eveil Musical animées par Véronique Nadeau de l'Association l'Ecole des Champs. Ces séances auront lieu à l'ancienne cantine de Lasseube. Une priorité sera donnée aux Assistantes Maternelles résidant sur Lasseube et Estialescq.  
Inscription avant le 11 janvier 2008

Animations sur inscription

## Les rendez-vous à ne pas manquer

- ★ MARDI 8 JANVIER À 20H30, L'ÎLOT MÔMES, SALLE D'ANIMATION DU RAM  
Réunion de présentation du programme du trimestre  
Présentation de la nouvelle animatrice du RAM  
Réflexion sur les projets à venir
- ★ JEUDI 7 FÉVRIER À 15H00, CENTRE D'ANIMATION NOTRE-DAME  
Défilé de carnaval
- ★ JEUDI 21 FÉVRIER 2008 À 20H30, L'ÎLOT MÔMES, SALLE D'ANIMATION DU RAM  
Rencontre-bilan des deux premiers mois de fonctionnement des animations
- ★ MERCREDI 12 MARS À 20H00, L'ÎLOT MÔMES, SALLE D'ANIMATION DU RAM  
Soirée autour du thème "la parole faite à l'enfant..."  
Animée par Sophie Schumacher, thérapeute familiale.

## spectacle vivant

EXPOSITION SONORE "A PETITS PAS, OREILLES TENDRES"  
Présentée par le GAM de PAU  
Espace Jéliote à Oloron Sainte-Marie



Cette exposition réalisée par le GAM de PAU qui se présente sous la forme d'un parcours sonore itinérant, invite les enfants à se balader dans cinq espaces différents. Tout au long du parcours, ils seront amenés à écouter, explorer ou manipuler différents instruments : claviers de pierre, tambours d'eau, chenilles sonores... C'est un voyage à la découverte des sens.

4 groupes de 10 enfants pourront participer aux séances suivantes :

Lundi 28 janvier	15H00
	16H00
Mercredi 30 janvier	09H15
Mercredi 6 février	09H15

Il est nécessaire de s'inscrire avant le 18 janvier auprès du RAM.

## HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2007, les heures complémentaires et supplémentaires sont exonérées d'impôt sur le revenu et ouvrent droit à une réduction des cotisations sociales à la charge du salarié.

### Sont concernées :

Les heures supplémentaires accomplies au-delà de 45 heures/semaine et les heures complémentaires effectuées au-delà de la durée de travail prévue au contrat dans la limite de 45 heures/semaine.

### Exonération fiscale :

Les heures complémentaires et les heures supplémentaires sont exonérées d'impôt sur le revenu. Elles ne figureront pas dans les salaires imposables.

### Réduction des cotisations sociales :

Les heures complémentaires et heures supplémentaires effectuées par les Assistantes Maternelles, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, ouvrent droit à une réduction des cotisations salariales.

Elle est calculée sur la rémunération des heures complémentaires ou heures supplémentaires effectuées.

Ces dispositions entraînent une modification au niveau des bulletins de salaire et des déclarations PAJEMPLOI (cf. sites Internet : [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)). L'actualisation de ces changements est en cours.

L'application de ces mesures pose des difficultés : le Ministère du Budget, le centre PAJEMPLOI et le SPAMAF ont des positions contradictoires quant à la question de la réduction des cotisations sociales. Pour les pouvoirs publics elle ne s'appliquerait pas lorsque les parents bénéficient de la PAJE ou de l'AFEAMA. Selon les syndicats d'Assistants Maternelles, l'illégalité de cette position est évidente. A suivre...

Pour plus d'informations, un dossier à ce sujet est disponible pour consultation au RAM. Vous pouvez aussi consulter le magazine l'Ass Mat n° 62 et n° 63.

## LA FORMATION CONTINUE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Par accord du 21 septembre 2006, les partenaires sociaux ont défini les modalités d'accès des Assistantes Maternelles employées par des particuliers à la formation continue.

Pour permettre effectivement aux intéressées de partir en formation, ils ont élaboré des outils pratiques :

- des axes de formation prioritaires ont été définis et un catalogue de 13 stages arrêté (catalogue de la région aquitaine disponible au RAM)
- deux guides, l'un à destination des assistantes maternelles et l'autre des parents employeurs présentent en détail le dispositif (disponibles au RAM).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :  
[AGEFOS PME 0825.077.078](mailto:AGEFOS PME 0825.077.078)

# LES ASSISTANTES MATERNELLES SONT-ELLES SOUMISES AU SECRET PROFESSIONNEL ?



## QU'EST-CE QUE LE SECRET PROFESSIONNEL ?

C'est une disposition du code pénal qui interdit, à certaines personnes, sous peine de sanctions pénales, la révélation (par parole, écrit ou même imprudence) des informations dont elles ont eu connaissance à l'occasion de leur profession.

Il est ainsi rédigé : "la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende". Article 226-13 du Code Pénal. C'est une disposition du Code Pénal, ce qui signifie que les juges en font une interprétation stricte.

## QUI Y EST TENU ?

Le Code Pénal n'a pas établi de liste, c'est donc la loi et la jurisprudence qui le définissent. On peut être tenu au secret professionnel :

- Par état : c'est le cas des ministres du culte.
- Par profession : il faut alors un texte légal qui le signifie expressément. Tel est le cas pour les assistantes sociales, les infirmiers, les médecins.
- Par fonction ou mission : tel est le cas pour tous ceux qui collaborent au service départemental de PMI (Article 188 Code santé publique) et pour tous ceux qui participent aux missions de l'Aide Sociale à l'Enfance. (Article 80 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale).

## ASSISTANTES MATERNELLES EMPLOYÉES PAR DES PARTICULIERS

Les assistantes maternelles employées par des particuliers ne sont pas tenues au secret professionnel. En effet, le texte sur le secret professionnel est un texte d'incrimination pénale qui est d'application stricte. Or, aucun texte ne les soumet expressément au secret professionnel.

Certes, l'ancien article 187 du Code de la Santé Publique les mentionnait expressément. Elles ont été ôtées du texte actuel tel qu'il résulte de l'article 8 de la loi n° 89.899 du 18 décembre 1989 qui a introduit dans le Code de la Santé Publique un article 188 ainsi libellé : « L'article 378 du Code Pénal (devenu 226-13) relatif au secret professionnel est applicable à toute personne appelée à collaborer au service départemental de protection maternelle et infantile ».

Ce texte vise, par exemple, les secrétaires, les personnels d'accueil qui ont connaissance des carnets de santé, des carnets de grossesse, des certificats de santé, etc... mais non les assistantes maternelles pas plus d'ailleurs que le personnel des crèches.

Les assistantes maternelles sont contrôlées par le service de PMI mais elles n'en font pas partie. On ne peut astreindre les contrôlés aux mêmes obligations que les contrôleurs.



Cela a pour conséquence qu'elles doivent informer, sous peine de sanction pénale (amende, emprisonnement) soit le médecin chef de PMI, soit le service d'Aide Sociale à l'Enfance, soit la justice par le canal de la police, de la gendarmerie ou du Procureur de la République, des sévices ou privations sur enfant dont elles ont connaissance.

Si elles sont citées en justice, elles doivent s'y rendre et doivent témoigner sur ce dont elles ont eu connaissance. En revanche, elles sont tenues au respect de la vie privée de l'enfant accueilli et de ses parents. Si elles révèlent des informations sur des faits qui leur sont personnels, elles peuvent être poursuivies pour atteinte à la vie privée. (Article 9 du Code Civil). Ces obligations s'appliquent à tous les membres de sa famille (conjoint, enfant) et à toute personne vivant sous le même toit.

### LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Le fait de divulguer une information relative à la vie privée du mineur ou de sa famille est constitutif d'une faute au sens du droit civil et met en jeu la responsabilité civile de l'auteur de la divulgation. La révélation d'une information relative à la vie privée constitue non seulement un délit pénal, mais aussi une faute civile et professionnelle. La violation de l'obligation de discrétion pesant sur chaque assistante maternelle peut justifier non seulement un licenciement voire entraîner le retrait ou la suspension de l'agrément, mais aussi occasionner une condamnation au paiement de dommages-intérêts.

L'existence d'une assurance obligatoire ne doit pas sur ce point minimiser cette question. Le fait de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'une personne devant être considéré comme une faute intentionnelle, l'assurance ne couvrira pas l'assistante maternelle en cas de condamnation au paiement de dommages-intérêts, les fautes assurables ne pouvant être que des fautes involontaires en application du Code des assurances.



## DES NOUVEAUX CONTRATS DE TRAVAIL

Actualisés en septembre 2007, de nouveaux contrats de travail ont été validés par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de Pau et sont à la disposition des futurs parents employeurs. Ils sont délivrés prioritairement aux parents et sont accompagnés d'un guide du parent employeur présentant les démarches à effectuer lors de l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

## MATÉRIEL DE RÉCUPÉRATION

En vue de créer une malle déguisement, nous récupérons des vieux vêtements, des chaussures, des sacs, des chapeaux...

Afin de fabriquer des instruments de musique, nous avons besoin de boîtes de camembert, de bouteilles de lait en plastique d'un demi-litre ou bouteilles de crème fraîche liquide (petites).

## CRÉATION D'UN NOUVEAU LIVRET DE CHANSONS OU DE COMPTINES

Les assistantes maternelles intéressées pour participer à une soirée sur ce thème durant ce trimestre peuvent s'inscrire au RAM avant le 20 janvier 2008.

## PROPOSITION DE CRÉATION D'UN RACONTE TAPIS (CONCEPTION, RÉALISATION)

Suite à la venue de Sandrine LE CARDINAL pour animer des séances autour d'un tapis de lecture, nous vous proposons de travailler à la création d'un raconte tapis qui pourra être utilisé dans le cadre des animations du RAM par exemple.

Si cette idée vous inspire, si vous avez des talents de couturière ou si vous avez envie de vous investir dans une création collective, veuillez contacter le RAM.

## CAHIER DE COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

Un cahier présentant les comptes rendus de réunions du RAM est consultable lors des animations ou au siège du RAM en dehors de ces temps. Il permet aussi à chacune d'entre vous d'y écrire des suggestions, des idées...

## AGENDAS 2008

Des agendas pour assistante maternelle seront à votre disposition au RAM fin janvier. S'adresser au secrétariat du RAM.

# PÂTE À MODELER À FABRIQUER SOI-MÊME

idée bricolage

Pour réaliser sa propre pâte à modeler, il faut :



½ verre d'huile



2 verres de farine



Peinture (gouache)  
couleur au choix

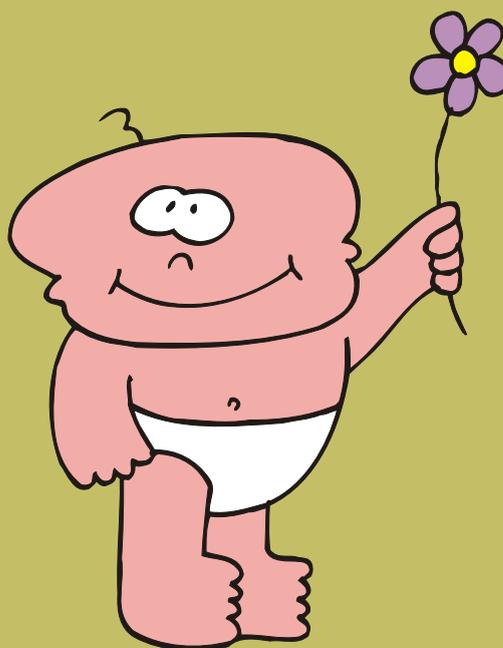
Mélanger ces trois ingrédients jusqu'à obtenir une pâte lisse.  
À conserver au réfrigérateur sous film plastique environ 15 jours.

poème

Un bébé qui naît

Un bébé qui naît  
De la joie dans nos foyers  
Un nouveau sourire  
Un tout nouveau rire  
Un bébé  
De la gaieté  
De la tendresse  
Des caresses  
Des yeux emplis de douceur  
Un petit regard chercheur  
Une petite main dans une grande  
Deux cœurs qui se tendent  
Reliés par l'amour  
Qui durera toujours  
Le miracle de la vie  
Des parents qui sourient  
Un frère boudeur  
Mais heureux dans son cœur  
Un bébé qui naît  
De la joie dans nos foyers

Chloé LOUSTAU



# LES ANIMATIONS DU RAM

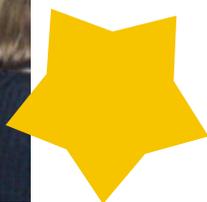
en images

ATELIER CIRQUE  
Octobre 2007



LE NOËL DU RAM  
Vendredi 7 décembre, Salle Communale à Bidos







SERVICE PETITE ENFANCE DU PIÉMONT OLORONNAIS

ram

Rue Jean Moulin  
(sur site de la Crèche Intercommunale)  
64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Tél. 05 59 39 38 39

Fax 05 59 34 30 68

e-mail : [petite.enfance@piemont-oloronais.fr](mailto:petite.enfance@piemont-oloronais.fr)

brigitte larrénsou

